



Celui qui récite « le verset du repose-pieds » à la fin de chaque prière obligatoire, la seule chose qui l'empêche d'entrer au Paradis, c'est qu'il ne soit pas encore mort.

Abû Umâmah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui récite « le verset du repose-pieds » à la fin de chaque prière obligatoire, la seule chose qui l'empêche d'entrer au Paradis, c'est qu'il ne soit pas encore mort. » Dans une version : «...et {(Dis : Il est Allah, unique)} » [Coran : 112].

[Authentique] [Rapporté par Aṭ-Ṭabarânî - Rapporté par An-Nassâ'î]

Ce noble récit prophétique montre le mérite du fait de réciter après chaque prière « le verset du repose-pieds », qui se trouve dans la Sourate « Al-Baqarah », La vache : {(Allah, il n'est de divinité [digne d'adoration] que Lui, Le Vivant, L'immuable (qui existe par Lui-même et fait exister Sa création) ; ni la somnolence, ni le sommeil ne Le touchent ; c'est à Lui qu'appartient ce qui se trouve dans les cieux et sur terre ; qui donc intercèderait auprès de Lui sans Sa permission ? Il sait ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux ; ils ne cernent rien de Son savoir à l'exception de ce qu'Il veut ; Son repose-pieds est aussi vaste que les cieux et la terre dont la garde ne Lui causent aucune peine et Il est Le Très-Haut, Le Très-Grand)} [Coran : 2/255]. Ce mérite est le fait d'entrer au Paradis et se réalise dès la mort de l'individu.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10950>

